

Opinion

HAÏTI - Crise politique : Les dernières initiatives de l'ONU sont un obstacle majeur à l'établissement d'un État de droit

Robert Berrouët-Oriol

mercredi 20 octobre 2021, mis en ligne par colaborador@s_extern@s

Ces derniers mois, la détérioration accélérée de la situation sécuritaire et politique en Haïti a mis en lumière le jeu macabre des contradictions et des intérêts communs de ses différents protagonistes, les acteurs nationaux et étrangers, ces derniers étant regroupés au sein d'une bienveillante et hyperactive coterie internationale dénommée « *Core Group* » (qui comprend les ambassadeurs d'Allemagne, du Brésil, du Canada, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de France, de l'Union européenne, du Représentant spécial de l'Organisation des États américains et de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies). À l'opposé des justes revendications de la population portées par la société civile, le cartel politico-mafieux connu sous le nom de PHTK (Parti haïtien tèt kale ouvertement néo-duvaliériste) cristallise et organise depuis dix ans, avec l'aval décomplexé du « *Core Group* », une gouvernance du pays caractérisée par la dilapidation des fonds publics et des fonds du programme PetroCaribe (3,8 milliards de dollars), le blanchiment d'argent à grande échelle, l'extinction programmée des droits citoyens, la décapitation des institutions de l'État, la violente répression des protestations citoyennes publiques par l'instrumentalisation des corps répressifs de la Police nationale, la tolération et/ou la complicité de l'Exécutif dans les assassinats ciblés et les massacres dans les quartiers populaires, la banalisation de la corruption et du népotisme installés à tous les étages de l'édifice social.

Comment le cartel politico-mafieux baptisé PHTK a-t-il pu, depuis une dizaine d'années, conserver le pouvoir exécutif en dépit de sa forte contestation par la société civile haïtienne ? Composé, entre autres, d'un nombre indéterminé de « grands mangeurs » – selon l'expression populaire dédiée à cette catégorie de politiciens de la petite et moyenne bourgeoisie –, parmi lesquels Michel Martelly, Laurent Lamothe, Jack Guy Lafontant, Evans Paul/KPlim, Jovenel Moïse, Ariel Henry, etc., le cartel politico-mafieux PHTK s'est métastasé et s'est maintenu au pouvoir parce qu'il a su protéger et assurer la continuité des « affaires » de l'oligarchie traditionnelle et tirer profit, en plus de la lucrative « rente financière d'État », des juteux bénéfices du trafic de drogue et des armes de guerre capitalisé à l'échelle nationale. Déjà florissant durant la dictature de Jean-Claude Duvalier, le trafic de drogue est devenu au fil des ans un marqueur social et économique majeur dans la gouvernance du pays, et il compte parmi ses relais d'importantes figures de l'oligarchie traditionnelle et des acteurs de premier plan de la criminalisation/gangstérisation du pouvoir d'État [1].

Le lecteur curieux pourra approfondir la connaissance de la configuration des mécanismes actuels du pouvoir gangstérisé du PHTK néo-duvaliériste ainsi que, plus largement, celle de la situation politique du pays par la lecture des excellentes études de Frédéric Thomas, politologue et enseignant-chercheur au CETRI, le Centre tricontinental basé à l'Université Louvain-la-Neuve, en Belgique. Il est l'auteur notamment du livre *L'échec humanitaire : le cas haïtien* (coédition Couleur livres et Cetri, 2017) et de nombreux articles sur Haïti parmi lesquels « Haïti : entre catastrophe humanitaire et farce électorale » (Cetri, 21 octobre 2015) ; « Haïti : Les organisations internationales se substituent aux autorités » (Cetri, 7 octobre 2016) ; « L'élection de Jovenel Moïse, « une catastrophe » pour Haïti » (Cetri, 30 novembre 2016) ; « Haïti : le dossier PetroCaribe en trois mots » (Cetri, 18 juin 2019) ; « Haïti : pourquoi le pays s'enfonce dans la crise ? » (Cetri, 13 février 2019) ; « L'audit de PetroCaribe dessine une autre

architecture de la corruption en Haïti » (Cetri, 13 juin 2019) ; « Cinq questions à Helen La Lime Meagher, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Onu en Haïti » (Cetri, 24 juin 2020). Également, le lecteur curieux pourra consulter avec profit les apports analytiques de qualité de Erno Renoncourt, essayiste en ingénierie de systèmes d'information, parus sur son blog et ailleurs, entre autres « Droits humains, cette obscure aubaine de réussite » (Médiapart, 3 mars 2021), et « Le rire par-delà le deuil masqué : à qui meurt gagne ! » (Le National, 3 août 2021). Voir également les rigoureuses contributions analytiques de Laënnec Hurbon, entre autres « Pratiques coloniales et banditisme légal en Haïti » (Médiapart, 28 juin 2020). Dans cette étude, Laënnec Hurbon, sociologue, auteur de nombreux livres sur Haïti, directeur de recherche au CNRS (Paris) et professeur à la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti, précise que « Les pratiques coloniales sont un véritable « habitus » (au sens de la sociologie de Bourdieu) de « la communauté internationale » en Haïti depuis au moins l'année de l'occupation américaine en 1915. Comme si donc la souveraineté acquise sur la base des sacrifices héroïques de la guerre de l'indépendance (1791-1804) s'est effritée peu à peu au point d'être réduite aujourd'hui à une peau de chagrin. »

Est-il pertinent et utile d'interroger la configuration de la manufacture du « consentement » politique en Haïti ? Quel est donc le rôle et quels sont les objectifs de la manufacture du « consentement » politique en Haïti ?

Nous empruntons le concept de « consentement » au philosophe Michel Foucault, auteur de *Les Aveux de la chair (Histoire de la sexualité, IV, collection Bibliothèque des histoires, Gallimard, 2018)*.

« Consentement » donc, au sens où l'acceptation d'un corps d'idées est un donné-construit, à la fois fabrique et fabrication, de sorte que ce qui est consenti est perçu, dans le corps social, comme justifié et légitime - tel que Michel Foucault l'explore et l'analyse en interrogeant la question du consentement sexuel chez les Pères de l'Église. Le « consentement » accordé au cartel politico-mafieux du PHTK néo-duvaliériste est ainsi, sous l'éclairage de ce concept, un donné-construit mettant en jeu un dispositif narratif local conjugué à celui de l'International : d'une part un « nationalisme » verbomoteur fossilisé figé dans l'adoration stérile du passé glorieux d'Haïti tandis que l'État, dépecé et exsangue, se disloque en se criminalisant chaque jour un peu plus, et d'autre part un plaidoyer frauduleux de l'International préconisant l'entrée du pays dans la « démocratie » par le biais d'une recette magique ayant partout échoué, à savoir des élections à tout prix, « libres, honnêtes et transparentes »... C'est bien dans l'entrelacement du narratif local conjugué à celui de l'International que se situe et s'institue l'aveuglante et impériale manufacture du « consentement » politique en Haïti.

La captation/domestication du pouvoir exécutif par le cartel politico-mafieux connu sous le nom de PHTK (Parti haïtien tèt kale), alors même qu'elle répond en premier lieu à des impératifs locaux, a têt bénéficié d'un fort soutien externe, l'appui public du Département d'État américain. Un tel appui se situe dans le prolongement d'une logique institutionnelle, géopolitique et stratégique, celle de l'occupation américaine d'Haïti de 1915 à 1934, et il s'est manifesté de différentes façons au cours des ans et notamment par le soutien déguisé et marchandé de l'Administration américaine à la dictature duvaliériste ainsi qu'aux dérives autoritaires du pouvoir d'État à l'oeuvre et à la manœuvre depuis la défaite de la dictature de Jean-Claude Duvalier en 1986. À travers et en dépit des convulsions caractéristiques des traditionnelles luttes pour le pouvoir politique au pays, il demeure une constante à laquelle l'Administration américaine est attachée : le soutien aux acteurs anti nationaux dépourvus de légitimité politique et constitutionnelle (Namphy, Regala, Avril, Cedras, Martelly, Moïse, Henry...) sous couvert d'un appui à l'instauration de la « démocratie » en Haïti, sorte de potion magique valable, dans sa version tiers-mondiste, pour les pays du Sud mais jamais mise en oeuvre dans les grandes démocraties de l'Occident. C'est le sens profond des manœuvres politiques mises en lumière par un courageux article du journal montréalais *Le Devoir* dans son édition du 31 janvier 2011, « Haïti : Clinton prône la solution de l'OEA », texte dans lequel il est précisé qu'« Hillary Clinton est arrivée à Port-au-Prince pour des discussions avec le président sortant René Préval et avec les principaux candidats à la présidence. Elle a expliqué que Washington souhaite que les autorités haïtiennes appliquent les recommandations de l'OEA selon lesquelles Jude Célestin, candidat soutenu par Préval, devrait être écarté du second tour au profit de Michel Martelly, chanteur populaire que des résultats préliminaires controversés créditaient de seulement 7 000 voix de moins que Célestin. » (...) « Outre les États-Unis, les Nations unies et les principaux donateurs [bailleurs de fonds] occidentaux

tels que la France, la Grande-Bretagne et l'Union européenne, se sont déclarés favorables à la proposition de l'OEA. » Le funeste et prédateur « règne » du PHTK/Michel Martelly a donc débuté sous la contrainte de l'Administration américaine par ailleurs omniprésente dans les affaires du pays depuis 1915... L'intervention d'Hilary Clinton marque de la sorte une importante étape dans l'aveuglante et impériale manufacture du « consentement » politique en Haïti. Elle sera suivie par d'autres initiatives d'ampleur différenciée et sur des registres apparentés et complémentaires, notamment le « ballon d'essai » du politologue Ricardo Seitenfus, puis l'imposition par le *Core Group* du docteur Ariel Henry comme Premier ministre suite à l'assassinat de Jovenel Moïse et ensuite par la campagne pro-PHTK conduite par Helen La Lime, la Représentante du Secrétaire général des Nations unies en Haïti. Ces initiatives ont pris chacune la voie d'un dispositif narratif en phase avec des objectifs singuliers mais convergents du *Core Group*, de l'OEA et du cartel politico-mafieux PHTK.

1. Le dispositif narratif de Ricardo Seitenfus

Dans une « Tribune » parue en Haïti dans *Le National* du 4 mai 2021, « Le « référendum à choix multiples » de Ricardo Seitenfus au chevet du projet de « Constitution » néoduvallériste du PHTK en Haïti », nous avons mis en lumière le dispositif narratif de Ricardo Seitenfus, ex envoyé spécial du Brésil en Haïti et, en 2008, Représentant spécial du Secrétaire général de l'OEA et chef du Bureau de l'OEA en Haïti. En auscultant l'article qu'il a publié dans *Le Nouvelliste* du 30 avril 2021 sous le titre « Débat constitutionnel, la proposition de Ricardo Seitenfus », nous avons démontré que son « ballon d'essai » précommandé était manifestement désolant, dénué de rigueur analytique et, tout compte fait, scandaleux et offensant pour tous les Haïtiens soucieux de l'avenir de leur pays. Nous avons fait la preuve que la « proposition » de Ricardo Seitenfus était un regard volontairement biaisé sinon aveuglant sur le « kadejak constitutionnel » que Jovenel Moïse et le parti néo-duvallériste d'extrême droite PHTK entendaient imposer en Haïti avec le support de l'OEA, du Bureau des Nations unies en Haïti, du Département d'État américain et du *Core Group* : l'adoption par un référendum bidon, cousu d'avance, d'une nouvelle « Constitution » rédigée en catimini par le CCI, le Comité dit « indépendant » et qui, à l'observation, s'est révélé une coterie de portefaix commandités par le PHTK [2]. Notre analyse de la « proposition » de Ricardo Seitenfus éclaire le fait qu'il a pris le contre-pied de l'avis juridique d'une institution nationale, la Fédération des Barreaux d'Haïti qui, dans sa « Déclaration » du 2 février 2021, a judicieusement analysé le caractère illégal et anticonstitutionnel de l'arnaque du PHTK. À l'aune de l'entreprise de « consentement » politique mise en œuvre par l'International dans le drame haïtien, Ricardo Seitenfus s'est donc efforcé d'assurer la reconnaissance de facto de la pseudo « légalité » du Conseil électoral provisoire, pantin de Jovelel Moïse, et du CCI (le Comité consultatif indépendant), deux instances illégales et anti-constitutionnelles : l'illégalité et l'inconstitutionnalité de ces deux officines du PHTK néoduvallériste ont été démontrées par nombre de juristes et plusieurs organisations de la société civile haïtienne, ce que Ricardo Seitenfus a délibérément choisi d'ignorer (voir l'excellente analyse du juriste Patrick Pierre-Louis parue dans *Le Nouvelliste* sous le titre « Vous avez dit : « Effondrement de l'ordre constitutionnel existant » ? » – Communication de Me Patrick Pierre-Louis, membre du Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Port-au-Prince, Hôtel Montana, 21 avril 2021). L'Histoire a montré que Ricardo Seitenfus a servi de « *teasing* » (d'aguichage), sorte de courroie de transmission au projet du retour prémédité de l'OEA en tant qu'interlocuteur « crédible » dans le dossier haïtien et que, pour ce faire, il devait apporter sa caution intellectuelle et politique au dispositif narratif consistant à légitimer le pouvoir détenu par le PHTK en le reconnaissant comme interlocuteur institutionnel et étatique, passage obligé dans la manufacture du « consentement » politique en Haïti. C'est d'ailleurs la raison, essentielle, de l'amalgame savamment instillé dans son texte par Ricardo Seitenfus qui confond à dessein réforme constitutionnelle et tentative d'imposition radicale et frauduleuse d'une nouvelle Constitution de type « hyper-présidentialiste » d'inspiration tonton makout sur fond de confusion, entretenue par des politiciens de différentes allégeances, entre la non-application avérée de la Constitution de 1987 et la nécessité à l'avenir d'instituer un véritable débat national destiné à combler les lacunes de la Constitution de 1987 que Ricardo Seitenfus, du haut de son savoir pontifical, a qualifiée de « profondément anti-démocratique », notamment « en ce qui concerne le processus de son adaptation aux temps et nouveaux défis ».

2. Le dispositif narratif d'Ariel Henry, Premier ministre de facto téléporté par le *Core Group*

Le parachutage d'un ancien ministre de Michel Martelly/PHTK, le docteur Ariel Henry, au poste de Premier ministre de facto par le *Core Group*, quelques jours après l'assassinat de Jovenel Moïse, marque une nouvelle étape dans la manufacture du « consentement » politique en Haïti. Face aux luttes intestines encore prégnantes entre différentes factions du PHTK néo-duvaliériste, et dans l'objectif de tenir en échec toute initiative de la société civile organisée de promouvoir une transition véritablement démocratique au pays, le *Core Group* a choisi un vieux routier de la classe politique haïtienne capable à la fois de tenir à distance les « incontrôlables » du PHTK dont il est pourtant le fidèle serviteur, et qui serait, semble-t-il, en mesure « de rétablir l'ordre afin d'organiser des élections exigées par la population [sic] et la communauté internationale » [3]. Sous la houlette du *Core Group*, le dispositif narratif d'Ariel Henry – désormais dépositaire de toutes les prérogatives d'un Président, d'un Premier ministre et du Parlement alors même qu'il est dépourvu de la moindre légitimité constitutionnelle –, se résume à un mantra savamment appris de ses tuteurs internationaux : « L'une de mes tâches prioritaires sera de redonner à la population l'assurance que nous mettrons tout en œuvre pour rétablir l'ordre et la sécurité » (...) car affirme-t-il, « La solution à la crise haïtienne doit venir des Haïtiens » (...) Aussi, « Tout est négociable, sauf la démocratie, les élections et l'État de droit [4] ». Ce mantra, hululé par un Premier ministre de facto dépourvu de toute légitimité politique et constitutionnelle, alors même qu'il n'inspire que le dédain dans la population, a été repris en boucle lors de sa prestation virtuelle à la 76e Assemblée générale de l'ONU tenue en septembre 2021 ainsi que dans l'« Accord politique pour une gouvernance apaisée et efficace de la période intérimaire ». Cet « Accord », concocté « anba pay » par Ariel Henry en compagnie de... 550 organisations et personnalités politiques aussi nombreuses que virtuelles et assurément « zombiques » et signé le 11 septembre 2021, a été illégalement publié dans le numéro 46 du Journal officiel Le Moniteur, manière d'en faire un texte officiel destiné à prendre de court les organisations de la société civile signataires de l'« Accord de Montana » (30 août 2021). C'est par ces mantras que s'institue le narratif de la manufacture du « consentement » politique, version Ariel Henry/PHTK3 comme le disent si bien en Haïti les analystes les plus objectifs, et c'est par ce narratif sous contrôle du *Core Group* que le PHTK néo-duvaliériste (3e version) entend donner des gages à l'oligarchie traditionnelle haïtienne, aux ayant-droit historiques de la « rente financière d'État », aux gangs armés affiliés et/ou proches du PHTK et de certains maquignons de l'oligarchie traditionnelle, avec, en toile de fond, un interlocuteur tenu à distance mais auquel il s'adresse puisqu'il prétend parler en son nom et promouvoir son bien-être : la population haïtienne.

Téloguidé par les « puissances amies d'Haïti », l'« Accord politique pour une gouvernance apaisée et efficace de la période intérimaire » du 11 septembre 2021 est, dans la feuille de route imposée par le *Core Group* à Ariel Henry, un maillon de premier plan du dispositif narratif de la manufacture du « consentement » politique en Haïti. Conçu comme une réponse concertée à la crise politique exacerbée par l'assassinat d'un président largement décrié, incompetent et illégitime, Jovenel Moïse, cousu à la hâte pour donner un maximum de crédibilité et de légitimité au pouvoir néo-duvaliériste du PHTK3, l'« Accord politique pour une gouvernance apaisée... », par-delà son caractère prétendument rassembleur et inclusif, a en réalité une fonction stratégique majeure : faire barrage et délégitimer la concertation publique citoyenne mise en route par les secteurs organisés de la société civile haïtienne. Alors même qu'Ariel Henry professait encore récemment que « La solution à la crise haïtienne doit venir des Haïtiens », les commanditaires internationaux de ce Premier ministre de facto et la faction du PHTK3 mise à son service par certains caïds de ce cartel politico-mafieux ont bâti une stratégie de l'évitement et du barrage face à l'initiative citoyenne qui a abouti à l'« Accord de Montana » (30 août 2021) issu des travaux publics de la « Commission citoyenne pour une solution haïtienne à la crise (CCSHC) ». L'« Accord de Montana » a été signé par de nombreuses organisations de la société civile, notamment par le Réseau national de défense des droits humains (Rnnddh), la Plateforme des organisations de défense des droits humains (Pohdh), le Mouvement unifié des transporteurs haïtiens (Muth), la Confédération nationale des éducatrices et éducateurs d'Haïti (Cneh), l'OPL, l'Inifos, le Mopod, l'Antant pou tranzisyon koupe fache, le Rph de Patrice Dumont, le FPP, le Koumbit, le MTC, la Cadoa, l'Ipam, le Conacom du Renouveau, le Collectif des syndicats haïtiens pour le respect de la Constitution de 1987 (COSHARCO-1987), etc. [5].

Dans une déclaration publique datée du 2 octobre 2021, le BSA (Bureau de suivi de l'Accord de Montana), suite à sa rencontre avec une délégation américaine de haut niveau, a rappelé les grandes orientations de cet accord qui, selon les organisations de la société civile, est consensuel, rassembleur et méthodique. Il vise la mise sur pied d'un Conseil national de transition, le CNT, l'institution d'une gouvernance bicéphale en lien avec un « organe de contrôle de l'exécutif dénommé Organe de contrôle de la transition (OCT) ». Le Titre I (article premier) de cet accord stipule que « Le présent Accord vise à créer les conditions de la stabilité nationale en vue du retour à la normalité constitutionnelle et de la restauration de l'ordre démocratique. Il consacre solennellement les éléments d'un consensus indispensable pour un règlement concerté de la crise », tandis que le second article consigne que « Les organisations de la société civile et les organisations politiques, parties à l'Accord, réitèrent leur attachement aux principes ci-après : 1. respect de la souveraineté de l'État ainsi que de sa forme républicaine et son caractère démocratique ; 2. rejet de la violence comme moyen d'expression politique et recours au dialogue et à la concertation pour le règlement des différends ; 3. respect des droits de l'Homme, de la dignité humaine, de l'égalité des sexes et des libertés fondamentales ; 4. lutte contre la corruption et l'impunité. » Contrairement au narratif de la manufacture du « consentement » politique, version de l'Accord d'Ariel Henry/PHTK3, celui de Montana consigne son attachement aux prescrits de la Constitution de 1987 devant guider l'action du gouvernement de transition dans les termes suivants : « Les Parties s'entendent pour contribuer à l'élaboration de la feuille de route de la transition autour des grands axes programmatiques suivants : - Le système électoral - La sécurité - La justice et les droits humains - La corruption et l'impunité - Les urgences économiques - La santé et la gestion de l'urgence du COVID-19 - La conférence nationale souveraine - L'éducation - La culture - L'environnement et la gestion des risques et désastres - La coopération internationale et la diplomatie haïtienne ».

Le dispositif narratif de l'Accord de Montana est donc qualitativement et programmatiquement différent de celui d'Ariel Henry/PHTK3, et il est hautement significatif qu'il soit ignoré et marginalisé par le *Core Group* et ses subordonnés embusqués dans le cartel politico-mafieux de Michel Martelly, Laurent Lamothe, Jovenel Moïse et Ariel Henry. Car l'International, ce conglomérat des « puissances amies d'Haïti », a élaboré une énième stratégie de l'évitement pour donner libre cours à une nouvelle étape dans la manufacture du « consentement » politique en Haïti : la croisade « démocratique » tous azimuts de Helen La Lime, proconsule de facto et Représentante du Secrétaire général de l'ONU en Haïti.

3. Le dispositif narratif d'Helen La Lime, proconsule de facto et Représentante du Secrétaire général de l'ONU en Haïti

Elle est omniprésente, courtisée et écoutée avec déférence par les uns et les autres, et en Haïti elle joue un rôle de premier plan dans la conduite impériale des affaires intérieures d'un pays dont la souveraineté est devenue une chimère. Diplomate américaine ayant écumé moult dossiers dans divers pays où elle fut en poste (Angola, Afrique du Sud, Allemagne, Mozambique, Maroc, Tchad), Helen La Lime a été nommée Représentante du Secrétaire général de l'ONU en Haïti le 14 octobre 2019. À ce titre elle détient un immense pouvoir et elle a la haute main sur les 19 agences, fonds et programmes de l'ONU en Haïti ainsi que sur le Bureau intégré des Nations unies en Haïti, le BINUH. Le site Internet officiel des Nations unies et celui du BINUH ne fournissent aucune information sur le budget global des 19 agences et programmes onusiens en Haïti. Toutefois, une recherche plus approfondie nous a permis de retracer, sur le site Internet de la Mission permanente de la Jamaïque aux Nations unies, l'information selon laquelle les 14 États membres de la Caricom ont soutenu, le 16 décembre 2019, une demande budgétaire préalable au montant de 20 395 200 \$US pour l'exercice financier 2020 du BINUH.

Qualifiée d'obséquieuse pour la délicatesse de son entregent, Helen La Lime a hérité du complexe dossier haïtien et, suite notamment à l'échec des manœuvres pro-PHTK de l'OEA, elle a été chargée d'introduire, dans la gestion impériale de la crise haïtienne, une nouvelle mouture de la manufacture du « consentement » politique en Haïti. Elle a ainsi été fortement à la manœuvre dans le processus de parachutage, marchandé en accéléré, d'Ariel Henry à la Primature d'Haïti pour contenir les risques présumés d'explosion sociale dans le contexte de l'assassinat de Jovenel Moïse, et l'un des volets les plus importants de sa mission est, au niveau local et international, de re-légitimer le pouvoir détenu par l'une

des factions du PHTK en l'instituant comme seul interlocuteur exécutif « crédible » au motif qu'Haïti serait, dans les faits, en dehors de la « normalité constitutionnelle ». Il lui faut dès lors rebâtir cette « normalité constitutionnelle » y compris - et surtout - avec des acteurs politiques réputés corvéables, dociles et serviles même s'ils sont dépourvus de toute légitimité constitutionnelle (Claude Joseph et Ariel Henry en particulier). Ainsi s'agite Helen La Lime sur tous les fronts en recyclant les vieilles ficelles du narratif des « puissances amies d'Haïti » et du PHTK néo-duvaliériste, notamment au chapitre de la promotion des élections miraculeuses et de la nécessité d'une nouvelle Constitution pour Haïti d'ici le milieu de l'année 2022. Par son ample croisade promotionnelle sur toutes les tribunes et dans toutes les officines nationales et internationales, Helen La Lime remplit avec célérité sa mission principale : cultiver l'aveuglement volontaire de l'ONU dans le dossier haïtien, être la propagandiste la plus audible, la plus acharnée et la plus compulsive de la feuille de route imposée au PHTK néo-duvaliériste par le *Core Group* et l'ONU.

Dans cette logique, la sophistication du dispositif narratif de Helen La Lime donne l'apparence d'une réorientation stratégique de l'ONU en Haïti par le lien subtil et concomitant établi entre les termes « vertu » et « refondation » afin d'accréditer l'idée, séduisante, qu'il est venu le temps de refonder la nation haïtienne. Pour y parvenir, seules les élections et la réforme constitutionnelle, telles que prévues par le PHTK/Jovenel Moïse, peuvent garantir la refondation d'Haïti : il faut donc, par une « réforme constitutionnelle profonde », « (...) initier un cercle vertueux en rebâtissant des fondations solides et durables (...) à la nation haïtienne [6]. Ainsi, actualisant le narratif de la mise en œuvre d'une nouvelle étape dans la manufacture du « consentement » politique en Haïti, Helen La Lime, lors de la session du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), le 4 octobre 2021, a soutenu que « Depuis son entrée en fonction le 20 juillet, le Premier ministre Ariel Henry n'a ménagé aucun effort pour parvenir à un accord politique avec les différentes factions du régime haïtien. Adoptant une approche inclusive et consensuelle, il a cherché à créer des conditions minimales pour la tenue d'élections législatives, locales et présidentielles, et ainsi orienter un pays en pleine crise de gouvernance vers le fonctionnement régulier de ses institutions démocratiques. » Et elle assure la continuité du narratif de l'International en Haïti en s'opposant aux demandes publiques de la société civile haïtienne lorsqu'elle déclare froidement qu'« il existe un large consensus national sur la nécessité de réformer la constitution haïtienne de 1987, une charte largement considérée comme contribuant à l'instabilité politique et institutionnelle récurrente. Le projet de [nouvelle] Constitution soumis par le Comité consultatif indépendant au Premier ministre le 8 septembre devrait servir de base à un débat plus constructif et inclusif sur les moyens de remodeler le système politique haïtien. » (Rezonòdwès, 4 octobre 2021.) On aura noté, objectivement, qu'Helen La Lime se croit, à l'instar de Ricardo Seitenfus, investie du pouvoir et du mandat de prendre la parole en lieu et place de la population haïtienne en réinscrivant le référendum anticonstitutionnel de Jovenel Moïse dans la feuille de route de son subordonné, Ariel Henry. On aura surtout noté qu'il y a un grand absent dans le narratif recyclé de Helen La Lime même lorsqu'elle le nomme dans son propos : la population haïtienne dont la voix, portée par les institutions de la société civile organisée, est tenue à très grande distance par la proconsule d'Haïti. Ainsi, Helen La Lime fait la promotion de l'« Accord » du 11 septembre 2021 d'Ariel Henry et consorts tout en ignorant l'« Accord de Montana » qui l'a chronologiquement et politiquement précédé... Cette mise à l'écart des initiatives de la société civile haïtienne n'a pas échappé au romancier Lyonel Trouillot, auteur d'une courageuse et lucide tribune parue dès le 22 juin 2020 dans *Le Nouvelliste* sous le titre « Odieuse, tout simplement », texte dans lequel il met à nu le dispositif narratif de Helen La Lime dans la fabrique du « consentement » politique en Haïti. Cela n'a pas non plus échappé au politologue Frédéric Thomas, auteur d'un texte exemplaire et rigoureux paru sur le site du Cetri en Belgique le 24 juin 2020, « Cinq questions à Helen La Lime Meagher, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Onu en Haïti ». Dans ce texte il interpelle en ces termes la proconsule Helen La Lime :

« Madame, le 19 juin 2020, à la séance du Conseil de sécurité consacrée au Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), à New York, vous avez fait une déclaration sur votre travail et sur la situation en Haïti :

1. Peut-on vous demander quels sont "les gains durement acquis en matière de sécurité et de développement au cours des quinze dernières années" en Haïti que vous évoquez ? Des "gains" en tous les

cas bien mystérieux, à côté desquels sont passés les rapports des organisations haïtiennes et des acteurs internationaux.

2. Êtes-vous dans votre rôle lorsque vous prétendez qu'il devient "de plus en plus évident qu'une réforme de la Constitution est nécessaire" ? Avez-vous reçu un mandat des acteurs haïtiens pour vous positionner sur ce sujet ?

3. Lorsque vous affirmez qu'"Haïti a trop longtemps eu recours à des accords opportuns pour régler des problèmes politiques", faites-vous référence à l'ingérence des États-Unis dans les affaires du pays ?

4. Pas une seule fois, le mot "corruption" n'est prononcé dans votre discours. La question est donc résolue ? Ou secondaire ? À moins que les centaines de milliers d'Haïtiennes et Haïtiens qui sont, pendant des mois, descendus dans les rues du pays se soient soulevés contre un mirage ? Il est vrai qu'il ne s'agit que de Noir-e-s, à bout de souffle, qui ne disposent pas, comme vous, d'une "panoplie d'outils" dont vous faites une "utilisation judicieuse" pour lutter contre l'impunité. Et avec le succès que l'on sait.

5. Enfin, quand vous parlez du risque qu'"un problème initialement interne pourrait devenir un problème régional", doit-on y voir votre indifférence ou votre mépris face à la situation que vivent les Haïtiennes et Haïtiens ? Ainsi que la clé de lecture du soutien de l'international, en général, et des États-Unis, en particulier, au gouvernement actuel de Jovenel Moïse ? »

Le dispositif narratif d'Helen La Lime, proconsule de facto et Représentante du Secrétaire général de l'ONU en Haïti, est très largement représentatif de la mortifère « démocratie à géométrie variable » que l'ONU, à l'instar de l'OEA, réserve à Haïti. L'essayiste Erno Renoncourt la situe avec pertinence dans les termes suivants : « Quand les États occidentaux et les grandes institutions internationales, qui ne jurent que par les droits humains et la démocratie, assument qu'Haïti ne mérite pas mieux qu'une démocratie contrôlée par des criminels et des gangsters, sans réelle effectivité et performance institutionnelle, c'est du racisme acté. Et selon la Déclaration des droits de l'homme, cela révolte la dignité humaine et doit être combattu [7]. » Cela éclaire en partie le fait attesté que le *Core Group*, l'ONU et l'OEA fournissent depuis dix ans un appui constant au PHTK néodualiériste : appui financier, technique, diplomatique et politique sans remise en cause de la nature et du mode de gouvernance du cartel politico-mafieux que constitue le PHTK de Michel Martelly, Laurent Lamothe, Jack Guy Lafontant, Evans Paul/KPlim, Jovenel Moïse, Ariel Henry, etc. Cela éclaire également le fait attesté que ces instances internationales ont pris le parti de traiter avec des interlocuteurs frauduleusement parvenus au sommet de l'État mais qui sont en réalité des « délinquants politiques » indexés par-devant la Justice haïtienne (Michel Martelly, Laurent Lamothe, Jovenel Moïse). Ces interlocuteurs privilégiés de l'International ont passé des accords stratégiques avec des gangs armés, fédérés par leurs soins, alors même que ces associations criminelles sont très largement impliquées dans les enlèvements contre rançon et le retour en force de l'insécurité à l'échelle nationale [8]. Il y a lieu ici de rappeler que l'appui ouvert du Département américain au cartel mafieux du PHTK néodualiériste a été récemment ébranlé par la démission-protestation de l'émissaire spécial américain de l'Administration Biden en Haïti deux mois seulement après sa nomination. Haut fonctionnaire en rupture de ban, Daniel Foote, dans sa lettre de démission datée du 22 septembre 2021, « (...) condamne l'ingérence des États-Unis dans la politique haïtienne et, récemment, leur soutien renouvelé à l'actuel Premier ministre haïtien par intérim, Ariel Henry. « L'arrogance », écrit Daniel Foot, « qui nous fait croire que nous devrions désigner – encore – le vainqueur est impressionnante ». Une « intervention politique internationale qui a systématiquement produit des résultats catastrophiques ». C'est de mémoire la première fois qu'un haut fonctionnaire américain tient de tels propos sur le dossier haïtien [9].

La logique impériale à l'œuvre dans la manufacture du « consentement » politique en Haïti veut aussi que les « tuteurs internationaux d'Haïti », au mépris des lois du pays, appuient des institutions nationales inféodées au pouvoir politique et destinées à orienter et à administrer le processus électoral haïtien en dépit de leur illégalité et des magouilles à grande échelle qui caractérisent leur action partisane en faveur du pouvoir en place. C'est le cas du CEP, le Conseil électoral provisoire, instance stratégique majeure dans la vision de l'International. La froide et cynique ingérence des « puissances amies d'Haïti » dans le

processus électoral haïtien a ainsi été documentée avec rigueur et un courage exemplaire par Ginette Chérubin. Auteure d'un livre retentissant dans lequel elle ausculte, preuves à l'appui, les magouilles de l'International dans le processus électoral haïtien [10], Ginette Chérubin a occupé le poste de ministre de la Condition féminine dans le gouvernement de René Préval en 1996. Elle a ensuite siégé pendant quatre ans au Conseil électoral provisoire de 2007 à 2011, institution qu'elle a quitté avec fracas en avril 2011.

L'histoire d'Haïti, dans ses plissures les plus complexes et les plus sombres, mérite donc une constante lecture critique pour bien appréhender les affres du présent. Ainsi, dans une exemplaire et fort éclairante « tribune » parue dans le journal montréalais *Le Devoir* le 16 janvier 2018, « La déshumanisation d'Haïti », Joël Des Rosiers, poète, médecin psychiatre et essayiste, – tout en auscultant le racisme virulent et compulsif de Donald Trump qui stigmatise et humilie les Haïtiens qui seraient, tous, porteurs du VIH/Sida –, expose un rappel historique indispensable à la compréhension des mécanismes actuels de la manufacture du « consentement » politique en Haïti : « Sans accusation ni demande de réparation, la responsabilité morale et politique des Occidentaux dans la situation d'Haïti est flagrante. Au terme d'une période d'instabilité politique marquée par le passage de sept présidents en quatre ans, profitant de la faiblesse de l'armement naval du pays, les Américains ont franchi les eaux territoriales d'Haïti plus d'une vingtaine de fois au début du XXe siècle pour imposer sous la menace des canons leurs politiques de domination impérialiste. »

En définitive, l'exemplification des plus importants volets de la manufacture du « consentement » politique en Haïti indique que l'ONU et le *Core Group* s'alignent sans états d'âme sur les positions impériales hégémoniques du Département d'État américain, seul véritable « commandeur » en Haïti. Cette exemplification, surtout, montre bien que les « puissances amies d'Haïti », en recyclant sous des habits apparemment neufs leurs vieilles ficelles électoralistes, entendent une fois de plus imposer au pays une démocratie au rabais et à géométrie variable, l'improbable gouvernance politique d'un État failli mais encore capable d'être « miraculé en démocratie », y compris par le truchement d'un régime politique corrompu, kleptocrate, prédateur et servile, celui du cartel politico-mafieux du PHTK néo-duvaliériste. C'est assurément la voie aveuglante mais impériale que les « puissances amies d'Haïti » ont choisie à l'encontre d'un projet national consensuel et rassembleur tel que celui consigné dans l'Accord de Montana qui, loin d'être parfait, a entre autres le mérite d'avoir été élaboré au grand jour sur la base d'une vision citoyenne de l'avenir d'Haïti telle que portée par les nombreuses organisations de la société civile qui l'ont signé au terme d'une très large consultation publique. À l'encontre des revendications connues de la population haïtienne, l'ONU, à nouveau, tourne le dos à la forte demande populaire de justice sociale et politique comme à l'impératif d'équité et de dignité maintes fois et diversement formulé par la majorité des Haïtiens, y compris par tous ceux qui « votent avec leurs pieds », à marée haute, sur les esquifs mortifères de la migration.

Robert Berrouët-Oriol est linguiste-terminologue.

Tribune parue en Haïti dans le journal *Le National* daté du 12 octobre 2021. Reproduction sur initiative de l'auteur.

Notes

[1] Voir l'article de Leslie Péan, « Des élections à saveur de cocaïne », *AlterPresse*, 27 janvier 2014.

[2] Voir notre article paru le 25 mai 2021 dans *Le National*, « Coup d'État constitutionnel » en Haïti : le double jeu de l'OEA et de l'ONU en appui au PHTK néo-duvaliériste ».

[3] Voir l'article du journal montréalais *La Presse* daté du 20 juillet 2021, « Le nouveau premier ministre promet l'ordre et des élections ».

[4] Journal *La Presse*, *idem*.

[5] Voir La Gazette/Haïti News, 1er septembre 2021, et AlterPresse, 2 septembre 2021

[6] « La réforme constitutionnelle - Une opportunité pour relancer le pays », déclaration officielle consignée sur le site Internet du Bureau des Nations unies en Haïti, le BINUH, 15 juin 2020

[7] Erno Renoncourt, « Droits humains, cette obscure aubaine de réussite », Médiapart, 3 mars 2021.

[8] Voir « Haïti, République de gangs », *La Presse*, Montréal, 1er février 2020, et « Le pouvoir des gangs haïtiens », Radio-Canada, 14 juillet 2021.

[9] « L'envoyé spécial Daniel Foote démissionne pour protester contre la politique américaine en Haïti », Radio France internationale, 23 septembre 2021.

[10] *Le ventre pourri de la bête*, éditions de l'Université d'État d'Haïti, 2014, 407 pages.